



Vincent Locas, avocat

Conseiller juridique senior

Affaires règlementaires et réclamations

Ligne directe : (514) 598-3324

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : vincent.locas@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR SDE

Le 26 mai 2021

M^e Véronique Dubois

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

Objet : 5^e demande réamendée relative au dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire d'Énergir – Phase 2B

Notre dossier : 312-00669

Dossier Régie : R-3867-2013

Chère consœur,

La présente lettre fait suite à la vôtre datée du 21 mai 2021 (A-0315) et vise à transmettre à la Régie de l'énergie (ci-après « **Régie** ») certains renseignements en vue de l'audience devant débiter le 14 juin prochain dans le dossier mentionné en objet.

Liste des témoins

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous la composition de l'unique panel envisagé par Énergir ainsi que les sujets qui y seront abordés. Étant donné les liens entre les divers sujets relatifs au volet 1A de la phase 2B du dossier mentionné en objet, Énergir a cru préférable de ne prévoir qu'un seul panel qui sera à même, au meilleur de sa connaissance et de ses capacités, de tous les aborder.

Il est envisagé pour le moment que le panel effectue une présentation avec l'aide d'un support numérique (c.-à-d. PowerPoint). Comme prévu au *Guide des participants externes à une audience par visioconférence devant la Régie de l'énergie (Microsoft Teams)*, Énergir veillera à déposer au système de dépôt électronique de la Régie, au plus tard avant 16 h la veille du début de l'audience, la présentation en question.

Énergir précise qu'elle ne requiert la reconnaissance d'aucun statut de témoin expert.

Énergir se réserve le droit d'effectuer des modifications à la liste présentée ci-dessous d'ici à l'audience et tiendra la Régie informée, le cas échéant.

Panel	Sujets	Témoins	Temps requis
Panel 1	Sujets relatifs au volet 1A de la phase 2B (pièces Gaz Métro-5, Documents 12 à 15)	<p>Jean-Sébastien Huet Chef de service, Planification et affaires contractuelles</p> <p>Sophie Martel Conseillère, Réglementation et tarification</p> <p>Yanick Morin Conseiller, Marge brute</p> <p>Catherine Simard Chef de service, Tarification</p> <p>Sylvain Tremblay Conseiller senior, Planification</p>	45 min

Contraintes de temps d'un des témoins d'Énergir

Énergir profite de l'occasion pour informer la Régie des contraintes de temps d'un de ses témoins. Énergir demanderait respectueusement à la Régie d'en prendre compte lors de l'établissement du calendrier d'audience et la remercie de sa collaboration à cet égard.

- Monsieur Jean-Sébastien Huet : Non disponible le 16 juin 2021

Curriculum vitae des témoins d'Énergir

Énergir déposera au plus tard à 16 h la veille du début de l'audience, le *curriculum vitae* de l'ensemble des témoins qu'elle compte faire entendre ainsi qu'une liste révisée de pièces.

Affidavit sur la véracité des faits

Énergir déposera au plus tard en ouverture d'audience un affidavit attestant de la véracité des faits allégués à la preuve écrite déposée au dossier, le tout tel que le permet l'article 29 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*. Ce faisant, Énergir n'envisage pas pour le moment de requérir de temps lors de l'audience pour l'adoption de sa preuve écrite.

Huis clos et engagements de confidentialité

En date de la présente, les deux seules pièces contenant des informations visées par une demande d'ordonnance de confidentialité dans le dossier mentionné en objet sont les pièces Gaz Métro-5, Document 5 (pièce n'étant plus soumise à l'étude) et Gaz Métro-12, Document 10 (tableaux contenus à la réponse à la question 6.1 de la demande de renseignements n° 3 de la Régie). Dans les circonstances, et à moins d'indications contraires de la part de la Régie, Énergir ne voit pas pour le moment la nécessité de tenir une portion de l'audience à huis clos.

Dans la mesure où la Régie voyait les choses autrement ou si jamais Énergir jugeait finalement pertinent de traiter d'informations déposées sous pli confidentiel, cette dernière veillera à préparer les engagements de confidentialité requis et les fera signer aux représentants des intervenantes intéressés à participer à la portion de l'audience qui sera tenue à huis clos.

Temps prévu pour contre-interroger les témoins des intervenantes

À ce stade-ci, et sous réserve des témoignages des représentants des intervenantes, Énergir demande à la Régie de réserver **une période de 20 minutes par intervenante** afin de procéder au contre-interrogatoire des témoins.

Temps prévu pour l'argumentation ainsi que le mode souhaité

Énergir demande à la Régie de réserver une période de **60 minutes** pour son argumentation principale. Énergir suggère que l'argumentation soit présentée sous forme orale. Par ailleurs, idéalement, Énergir souhaiterait disposer minimalement d'un ajournement d'une demi-journée entre la fin de l'administration de la preuve et la présentation de l'argumentation.

Moyens préliminaires

Énergir n'entend pas pour le moment soulever de moyens préliminaires lors de l'audience, mais réserve ses droits à cet égard.

Traduction simultanée

Énergir souhaite informer la Régie qu'elle réservera les services d'un interprète afin d'assurer la traduction simultanée au cours de l'audience.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Vincent Locas

Vincent Locas
VL/mb